

Le comité d'organisation accueillera trois types de propositions :

(1) Des communications individuelles

Le résumé devra comporter entre 150 mots (minimum) et 200 mots (maximum). Les directives pour les résumés (guidelines for abstracts) sont téléchargeables depuis le site de l'IANLS (www.ianls.com/aix-en-provence-2025/). Vous pouvez aussi trouver ces directives (guidelines) à la fin de la première circulaire. Les intervenants sont avertis que le temps imparti à toute communication orale ne doit pas excéder 20 minutes. En outre, les communications délivrées dans le cadre d'un congrès international doivent être lues lentement et clairement afin d'être comprises d'une audience internationale. Cela signifie en clair que les articles doivent comporter environ 2000 mots ou 10 400 caractères, espaces compris.

(2) Des posters

Les posters sur des projets de recherche qui offrent une information sous forme visuelle et seront exposés pendant la durée du congrès. Une heure spécifique sera laissée libre de toute autre activité pour permettre aux auteurs des posters de répondre aux questions des congressistes. Il est possible de présenter à la fois une communication orale et un poster, mais uniquement un de chaque.

(3) Des sessions spéciales

Ces sessions peuvent se focaliser soit sur le thème particulier du congrès, soit sur un sujet lié aux études néo-latines. Pour chaque session, un thème général doit avoir été clairement indiqué. Les auteurs des propositions sont responsables de l'organisation de leurs sessions. Les mêmes directives que pour les communications individuelles s'appliquent à celles qui s'incrivent à l'intérieur d'une session spéciale. La cohérence thématique sera un des critères essentiels d'évaluation pour ce type de propositions.

Les membres souhaitant organiser des sessions spéciales peuvent aussi faire circuler un appel (a call for papers – cfP—) via la mailing liste de l'IANLS. Si vous souhaitez user de cette opportunité, notez bien que: 1. le CfP devra être envoyé, dans un fichier PDF, à la Secrétaire de l'IANLS, Kristi Viiding (kristi.viiding@gmail.com). 2. Il devra contenir une adresse email de l'organisateur de la session spéciale à laquelle une réponse peut

être adressée (l'IANLS ne saurait transférer d'e-mails mal adressés). 3. Les sessions spéciales organisées ainsi passeront par le même processus d'évaluation que les autres. 4. Le CfP sera envoyé sous la forme dans laquelle vous l'avez soumise.

Les auteurs de tous ces types de propositions **doivent être impérativement à jour de leur cotisation de membres de l'IANLS**, quand il les font, soit avant le **15 Mai 2024**. Ceux qui souhaitent soumettre des propositions de communications, de posters ou de sessions spéciales et qui ne sont pas membres de l'IANLS devront contacter la secrétaire de l'Association en ce qui concerne l'adhésion (cf. aussi www.ianls.com/membership/).

Ceux qui écrivent dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle devront faire contrôler leur résumé par un locuteur natif, puisque tous les résumés approuvés seront publiés sur le site web. Le comité d'organisation ne fera qu'une quantité limitée de modifications. Le non-respect des normes linguistiques minimales peut être un motif valable de rejet d'une proposition.

Le Comité exécutif (the Executive Committee) est responsable de l'acceptation ou du rejet des propositions d'articles, de posters et de sessions spéciales et informera les auteurs des propositions d'ici le **15 Octobre 2024**.